

Le Benelux signe un accord de reprise et de réadmission avec le Kosovo

Le 12 mai, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont signé un important accord avec le Kosovo. Cet accord de reprise et de réadmission prévoit des procédures et des délais clairs qui s'appliquent réciproquement afin de renvoyer d'une manière digne, rapide et sûre dans leur pays d'origine les Kosovars en séjour irréguliers dans le Benelux et les ressortissants du Benelux qui se trouvent dans une situation analogue au Kosovo.

L'accord favorise la coopération et améliore la communication mutuelle afin de lutter ensemble de manière efficace contre l'immigration illégale. Il donne également de meilleures garanties pour un rapatriement digne.

L'accord a été signé au Secrétariat général du Benelux par le secrétaire d'Etat belge de la politique de migration et d'asile, Melchior Wathelet, ses collègues, les ministres Gerd Leers des Pays-Bas et Nicolas Schmit du Luxembourg, et le ministre de l'Intérieur du Kosovo, Bajram Rexhepi.

Le Benelux a déjà signé 17 accords similaires avec des pays tiers et d'autres sont en préparation.

Editeur responsable :
J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général du Benelux
Rue de la Régence 39
1000 Bruxelles
Tél : +32 (0)2 519 38 11
info@benelux.int
www.benelux.int



Source: © Electrabel - photo Rudy de Barse

Le Benelux concentre l'expertise pour renforcer la sécurité nucléaire

Grâce à l'échange d'expertise et à plusieurs visites de travail, les centres de crise du Benelux bénéficient d'une préparation maximale pour faire face aux situations d'urgence dans le domaine nucléaire. **page 2**

Le sens de l'almanach du Benelux selon le ministre-président Lambertz

La version actualisée 2011-2015 s'intéresse dorénavant aussi aux frontières extérieures du Benelux.

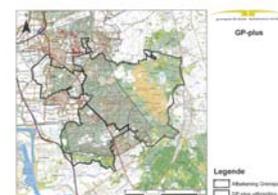
page 4



Extension de la zone naturelle « De Zoom-Kalmthoutse Heide »

Le Benelux se réjouit de la décision d'étendre un précieux parc naturel transfrontalier à 6000 ha.

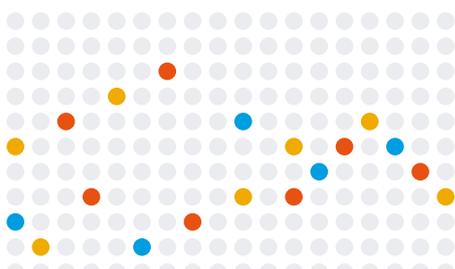
page 6



Le Benelux réprime les abus sur la revente des tickets en ligne

La réglementation légale de la revente des tickets en ligne est en préparation aux Pays-Bas et en Belgique **page 8**





Le Benelux concentre l'expertise pour renforcer la sécurité nucléaire

Grâce à l'échange d'expertise et à plusieurs visites de travail, les centres de crise du Benelux bénéficient d'une préparation maximale pour faire face aux situations d'urgence dans le domaine nucléaire.

La sécurité transfrontalière et le développement durable sont au cœur des activités du Benelux. La sécurité nucléaire en est un élément. La catastrophe nucléaire au Japon étant encore présente dans les esprits, le Benelux entend réagir rapidement pour en tirer des leçons.

La sécurité constitue un élément prioritaire depuis longtemps. Il existe un réseau clairement défini reliant les centres de crise du Benelux depuis 2007 et qui organise régulièrement des exercices transfrontaliers instructifs.

s'entraîne notamment pour permettre aux spécialistes néerlandais et luxembourgeois de rejoindre immédiatement le centre de crise belge en cas d'incident en Belgique par exemple.

Echange d'expertise

Le 24 mai, les chefs de gouvernement de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ont convenu à La Haye que les experts des pays voisins assisteront aux tests de résistance dans les centrales nucléaires des autres pays afin d'étendre leur expertise commune. Ils ont également décidé que les pays du Benelux insisteront sur l'élaboration de normes de sécurité communes à l'ensemble de l'Union européenne.

Accord nucléaire belgo-néerlandais

Par ailleurs, un nouvel accord bilatéral au sein du Benelux est en préparation entre la Belgique et les Pays-Bas, à l'instar de l'accord existant entre la Belgique et le Luxembourg. Il implique notamment un échange d'informations et l'organisation d'exercices communs dans les situations d'urgence.

Voyage d'étude en Rhénanie du Nord-Westphalie

Pleinement conscient de l'impact potentiel des catastrophes qui se produisent en dehors du Benelux sur notre région, le Secrétariat général a pris l'initiative d'effectuer une visite de travail le 26 mai, en présence du secrétaire général adjoint Alain de Muyser, au centre de crise du Land allemand de Rhénanie du Nord-Westphalie avec lequel un accord de partenariat avait déjà été conclu. Les représentants des 3 centres de crise du Benelux se sont longuement entretenus avec leurs collègues allemands qui les ont informés sur le fonctionnement et les structures du centre de Düsseldorf.

Le Parlement Benelux visite un centre de crise

Le 10 juin, le Parlement Benelux a rendu une visite de travail au centre de crise belge. La délégation a eu le plaisir de constater une coopération bilatérale minutieuse entre les pays en cas d'incident nucléaire, afin de garantir la protection maximale de la population. Les exercices transfrontaliers entre les trois partenaires sont d'une importance cruciale et sont une réalité.

Exercice nucléaire 2012

Un vaste exercice sera organisé en 2012 dans la centrale nucléaire de Tihange, avec la participation des partenaires néerlandais et luxembourgeois. On

C'est ainsi que le Benelux tente d'améliorer en permanence la sécurité de ses habitants et de réagir aux thèmes les plus actuels.

“La catastrophe nucléaire au Japon étant encore bien présente dans les esprits, le Benelux entend réagir rapidement pour en tirer des leçons.”

Les pays du Benelux font un exercice de prise d'otages instructif à Maastricht

Le Benelux demeure un pionnier en matière de coopération policière transfrontalière.

La coopération policière très poussée au sein du Benelux bénéficie d'un vif intérêt de l'Europe car elle génère des résultats concrets. En dehors du précieux Traité Benelux en matière d'intervention policière transfrontalière (8 juin 2004), ce sont surtout les fréquents exercices pratiques qui font la différence et engendrent un vaste éventail d'expériences et d'informations.

C'est dans ce contexte que le Bureau régional de Maastricht a simulé, les 29 et 30 mars 2011, un enlèvement à caractère transfrontalier. Le directeur d'une importante chaîne hôtelière aux Pays-Bas a été enlevé par des criminels à bord d'un véhicule de location de Liège, retrouvé au Luxembourg. Les ravisseurs ont établi le contact et ont téléphoné d'Anvers pour réclamer une rançon de 1,5 million d'euros.

Le jour 1, un CPX (Command Post Exercise) a été organisé. La police et la justice des trois pays ont tenu une réunion internationale de coordination afin d'évaluer la situation et de définir une stratégie commune dans le cadre des législations nationales en vigueur. Des officiers de liaison ont été échangés entre les pays pour assurer un transfert rapide des informations et garder les lignes de communication accessibles.

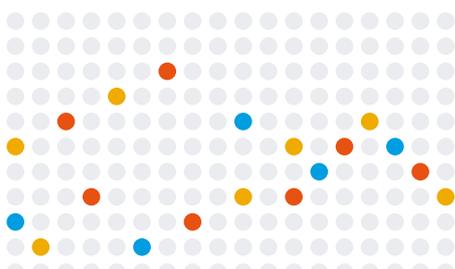
Le jour 2 a été consacré à un FTX (Field Training Exercise). Cet exercice a permis de vérifier la stratégie commune sur le terrain afin d'acquérir une expérience pratique. Tous les pays participants avaient communiqué leurs objectifs d'exercice au préalable. L'exercice a ensuite fait l'objet d'une évaluation accompagnée d'un feedback avec les participants.

Il est nécessaire de s'entraîner

Ces simulations font la différence – parfois même entre la vie et la mort – et permettent un gain de temps précieux si un incident analogue se produit réellement. Dans le prolongement du Traité Benelux, des exercices communs sont donc organisés régulièrement. Ainsi, l'échange des connaissances sur les méthodes de travail et les procédures mutuelles permet une coopération souple et 'prévisible' entre les services de police face à diverses situations de crise.

Le Benelux accorde une importance capitale à la sécurité et souhaite remplir une fonction de pionnier en la matière.

“Ces simulations font la différence – parfois même entre la vie et la mort – et permettent un gain de temps précieux.”



Le sens de l'Almanach du Benelux selon le ministre-président Lambertz

La version actualisée 2011-2015 s'intéresse dorénavant aussi aux frontières extérieures du Benelux.

Le Secrétariat général du Benelux a récemment actualisé l'Almanach de la Coopération transfrontalière Benelux. Le nouvel Almanach 2011-2015 est conçu comme un ouvrage de référence, qui donne un aperçu des instances et des personnes qui exercent des activités et/ou qui coopèrent au sein du Benelux et dans sa région frontalière.

La nouveauté de l'Almanach réside dans l'attention portée aux frontières extérieures du Benelux, selon le souhait particulier formulé par les autorités du Benelux dans le nouveau Traité Benelux du 17 juin 2008.

Nous avons demandé à Karl-Heinz Lambertz, le ministre-président de la Communauté germanophone qui est également très impliqué dans la coopération transfrontalière, ce que représente cet Almanach pour lui.

Selon vous, quelle est l'importance d'avoir un Almanach Benelux?

Le ministre-président : « Je salue l'initiative de l'Almanach. Il a une fonction d'information et prouve que le Benelux joue encore un rôle important. Alors que l'Union européenne se développe comme un instrument primordial dans la politique intergouvernementale en Europe, le Benelux insiste davantage sur l'approfondissement des synergies entre les acteurs du Benelux.

L'Almanach nous propose une vue exhaustive de la diversité au sein des Etats Benelux. En outre, cette version contient des informations utiles sur nos voisins. Elle nous aide à mieux comprendre l'environnement transfrontalier extrêmement intéressant dans lequel nous vivons. L'Almanach nous permet d'utiliser au mieux les chances d'une coopération privilégiée entre les acteurs du Benelux et nos voisins directs, parmi lesquels plusieurs Länder allemands et des Régions françaises.

Les 20 ans d'expérience en tant que ministre dans une région frontalière par excellence m'ont appris que ce genre de coopération constitue un atout primordial pour toute région. Ainsi, la Communauté germanophone a appris à transformer les problèmes résultant de sa taille réduite en une force, à travers la coopération avec ses voisins directs : les Pays-Bas au nord, le Luxembourg au sud, la Rhénanie du Nord – Westphalie et la Rhénanie-Palatinat à l'est.

L'Almanach offre un grand potentiel pour continuer à élaborer une vision commune sur l'avenir de nos régions. Je suis persuadé que les Etats du Benelux peuvent jouer un rôle de précurseur dans le développement de cette cohésion en Europe, telle qu'elle est inscrite dans le Traité de Lisbonne. »

A qui s'adresse l'Almanach Benelux?

Le ministre-président : « Je recommande l'Almanach en raison de son intérêt informatif et stratégique et je le remets régulièrement aux visiteurs et aux partenaires de la Communauté germanophone. En raison de sa large pénétration des réalités vécues dans nos régions, l'Almanach nous offre un instrument formidable de promotion pour le Benelux. »

J'invite tous les mandataires et tous les acteurs socio-économiques à se procurer cet Almanach et à le consulter régulièrement.

“L'Almanach permet d'utiliser au mieux les chances d'une coopération privilégiée entre les acteurs du Benelux et nos voisins directs, parmi lesquels plusieurs Länder allemands et des Régions françaises.”

Karl-Heinz Lambertz
ministre-président

Méfiez-vous des imitations

L'OBPI met en garde contre des pratiques sophistiquées tendant à vendre des services onéreux sans valeur ajoutée à des titulaires de marques

Plusieurs médias ont récemment évoqué les cas d'entreprises qui se font passer pour une instance officielle dans le domaine des marques. Ces entreprises écrivent à des titulaires de marques et leur rappellent que leur marque doit être renouvelée. La présentation de ces lettres donne souvent l'impression d'un courrier émanant d'une instance officielle en matière de marques et elles mentionnent le nom d'un expéditeur qui présente de fortes similitudes avec celui de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) ou d'autres instances étrangères. Ces lettres mentionnent un montant à payer pour le renouvellement, montant très largement supérieur au tarif officiel.

Tromperie

Seule une étude plus attentive révèle qu'il s'agit de l'offre d'une entreprise qui agit comme intermédiaire entre le titulaire de la marque et les instances officielles. En réalité, la "lettre de rappel" est un contrat dans lequel le titulaire de la marque s'engage par une signature. La facture vient ensuite et une requête de renouvellement correcte est effectivement introduite au nom du titulaire de la marque auprès des instances compétentes. Mais la valeur ajoutée de l'intervention de cet intermédiaire est cependant introuvable.

Service minimal, tarif exorbitant

De telles pratiques malveillantes ne sont pas nouvelles. Nous connaissons depuis des années déjà les entreprises, le plus souvent établies en dehors du Benelux, qui proposent d'inscrire une marque dans un "registre international" contre des montants considérables. La plus-value par rapport à un enregistrement de marque existant est nulle. Récemment, une nouvelle variante plus subtile a vu le jour dans le domaine des renouvellements de marques. Même l'OBPI s'est récemment vu rappeler que le moment était venu de renouveler un de ses propres enregistrements! Le service minimal fourni pour une indemnité substantielle, ainsi que la manière trompeuse dont l'offre est présentée, en font un

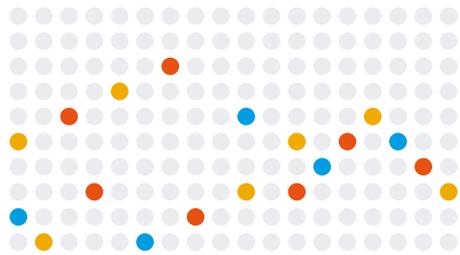
développement indésirable. Outre le fait que les titulaires de marques subissent un préjudice financier, les instances officielles et les mandataires sérieux sont lésés dans leur réputation.

Pas illégal, mais non recommandable

Bien que ces entreprises pratiquent des méthodes qui dissimulent leur intention réelle dans une large mesure, il n'y a rien de répréhensible d'un point de vue strictement juridique – à tout le moins tant que ces intermédiaires introduisent bel et bien les demandes de renouvellement de marques devant les instances compétentes. Il n'existe aucune base pour entreprendre une action judiciaire. C'est pourquoi l'OBPI publie un avertissement circonstancié sur son site internet, et le centre d'information de l'OBPI accorde une grande attention à ce problème. D'autres instances européennes font de même.

Il est douteux que la création d'un registre officiel des mandataires apporte une solution à ce problème. Nous constatons en effet que ce même phénomène se rencontre dans tous les pays d'Europe et à l'OHMI (Office de l'Harmonisation dans le Marché intérieur), où un tel registre existe.

“Bien que ces entreprises pratiquent des méthodes qui dissimulent leur intention réelle dans une large mesure, il n’y a rien de répréhensible d’un point de vue strictement juridique.”



Extension de la zone naturelle « De Zoom-Kalmthoutse Heide »

Le Benelux se réjouit de la décision d'étendre un précieux parc naturel transfrontalier à 6000 ha.

La Commission spéciale du Benelux « De Zoom-Kalmthoutse Heide » a appris le 2 mai dernier la décision prise par le Comité de Ministres de l'Union Benelux d'accorder l'extension du parc transfrontalier. Le Benelux se réjouit particulièrement de cette décision qui crée des opportunités.

La nature n'a pas de frontières

D'une part, le parc frontalier 'De Zoom - Kalmthoutse Heide' est particulier par ses valeurs écologiques et historico-culturelles, telles que la biodiversité riche en bruyères, marais, dunes de sable fin, herbages et bois. D'autre part, ce parc est particulier parce qu'il est traversé par la frontière belgo-néerlandaise. En effet, il est situé en partie en Brabant du Nord aux Pays-Bas et en partie en province d'Anvers en Belgique.

Excellents résultats pour la nature et l'environnement

Mais la nature ne tient aucun compte des frontières nationales. Grâce, entre autres, au Benelux, la présence de cette frontière est précisément un atout et non une menace. Dès 2001, les ministres en charge de la nature des Pays-Bas et de Flandre ont institué une Commission spéciale pour le parc transfrontalier "De Zoom-Kalmthoutse Heide". Cette Commission spéciale s'est immédiatement mise au travail pour préserver et développer la nature. Elle évite que les règles et les lois nationales constituent une barrière à la gestion de cette grande surface et contribue ainsi à une meilleure protection des espèces de la 'liste rouge', à la réalisation de biotopes favorables aux espèces animales et végétales menacées, et à une approche commune de gestion de l'eau.

Définir de nouvelles impulsions dans un plan stratégique

Dans le cadre de cette décision d'extension, les responsables politiques ont également chargé la Commission spéciale de définir un plan stratégique de gestion et d'aménagement en vue d'étendre les espèces végétales et animales. Après l'incendie désastreux du 25 mai, il ne sera certainement pas superflu de donner une impulsion supplémentaire à la biodiversité. Les nombreux visiteurs qui viennent s'y promener pourront l'apprécier à leur juste valeur.

Grâce à la Convention Benelux en matière de conservation de la nature et de protection des paysages, la coopération pour ce parc peut s'appuyer sur une base juridique commune. Ce qui est particulièrement positif.

Pour plus d'informations, consultez <http://www.grensparkzk.be/>

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU « PARC DES TROIS PAYS » - SYMPOSIUM INTERNATIONAL

Le parc des trois pays organise un symposium international pour fêter ses 10 ans d'existence. Le Secrétariat général du Benelux a soutenu dès le début cette coopération.

Les personnes intéressées sont les bienvenues le 23 septembre 2011 à Achen (Allemagne) de 14h00 à 17h00

Vous obtiendrez de plus amples informations sur le site symposium@3landenpark.eu www.3landenpark.eu

“Après l'incendie désastreux du 25 mai, il ne sera certainement pas superflu de donner une impulsion supplémentaire à la biodiversité.”

Le Benelux veut réaliser une percée dans une politique de la jeunesse réussie

La conférence Nordic-Benelux “Child and Youth Indicators” doit conduire à l’élaboration de meilleurs instruments de recherche.

Un séminaire a été organisé du 28 au 30 mars dernier en Finlande entre des experts du Conseil Nordique et du Benelux sur “les indicateurs pour les enfants et les jeunes”. Cette conférence s’inscrit dans le cadre de la Résolution du Conseil du 27 novembre 2009 sur un nouveau cadre pour la coopération européenne en matière de jeunesse (2010-2018).

Indicateurs comme instrument politique

Une importante préoccupation de nombreuses instances est l’amélioration de la qualité de vie des enfants. Les mesures se fondent souvent sur des recherches, mais c’est là que le bât blesse. Quelle est la valeur de certains résultats de recherche? C’est à cela que le Benelux entend remédier. Une politique réussie se fonde sur une recherche valable basée sur des indi-

cateurs efficaces et mesurables. Des “best practices” ont été échangées au cours de ce séminaire.

La coopération entre le Benelux et le Conseil nordique paie

Le Benelux et les pays scandinaves présentent de nombreux points communs. Les deux régions concentrent leurs forces pour obtenir ensemble de meilleurs résultats et éviter de faire deux fois le même travail.

“Quelle est la valeur de certains résultats de recherche? Le Benelux veut y remédier.”

Bienvenue à la journée Benelux sur l’éducation à la biodiversité du 8 novembre

Elstar, Cox, Granny Smith ou Jonagold...

Le 8 novembre, la pomme sera le fil rouge à l’occasion d’une journée Benelux dont le but est de présenter la biodiversité sous tous ses aspects. Elle est organisée conjointement par le groupe de travail du Benelux “Education, information et communication à la nature, à l’environnement et au développement durable”, par le service public de Wallonie et l’Institut d’Eco-Pédagogie.

Cette journée constitue une contribution aux efforts européens pour enrayer la perte de biodiversité et à la décennie 2011-2020 des Nations Unies pour la biodiversité.

En pratique:

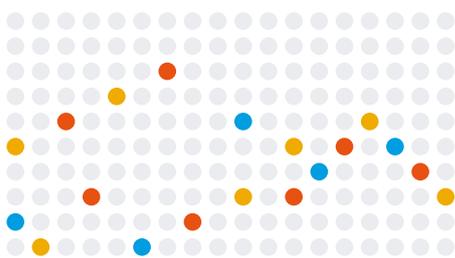
Date: mardi 8 novembre 2011 de 9h à 17h

Prix: la participation est gratuite.

Lieu: Hôtel “Les 3 clés” à Gembloux (<http://www.3cles.be>) près de la gare. Il est possible de loger à l’hôtel aux frais du participant (merci de préciser « journée Benelux » lors de la réservation).

L’invitation définitive sera envoyée en septembre. Les personnes intéressées peuvent contacter veronique.binet@spw.wallonie.be ou evelyne.otten@spw.wallonie.be.

Cette journée fait suite à la conférence de travail qui s’est tenue à Clervaux (Grand Duché de Luxembourg) en octobre 2010.



Le Benelux réprime les abus sur la revente de tickets en ligne

La réglementation légale de la revente des tickets en ligne est en préparation aux Pays-Bas et en Belgique.

Les pays du Benelux unissent leurs forces pour interdire la revente en ligne – frauduleuse ou non – de tickets de concerts et d'événements. Les autorités de protection des consommateurs ont effectué une enquête et ont pris des mesures sur la base des résultats obtenus. Ce qui a permis une plus grande transparence et une meilleure protection des consommateurs. Depuis 2008, c'est déjà la troisième enquête réussie (meubles, électroménager) menée par les trois pays en matière de protection des consommateurs.

“Le marché en ligne étant volatil et les démarcheurs pouvant s'établir facilement là où les règles sont moins sévères, la coopération du Benelux est d'une grande importance!”

Problèmes de revente en ligne de tickets

La revente en ligne de tickets n'est interdite dans aucun des trois pays du Benelux. Toutefois, ce type de sites internet est soumis à une législation imposant certaines conditions. Ainsi, le consommateur doit savoir qu'il s'agit d'un ticket revendu et ce que cela implique, par exemple, un prix supérieur, le risque de ne pas être admis à entrer ou des difficultés de remboursement en cas d'annulation. De nombreux sites sont en contravention. C'est la raison pour laquelle le Benelux a décidé d'agir.

Enquête approfondie

La 'Nederlandse Consumentenautoriteit' a repéré 24 sites internet actifs sur ce marché. Ils semblent être tous établis aux Pays-Bas, mais s'adressent aussi aux consommateurs belges et néerlandais. Les pays du Benelux ont donc intensifié le contrôle de ces sites entre février et novembre 2010. Cette enquête a été conclue avec une étude du concert de Lady Gaga du 22 novembre 2010 à Anvers. Huit personnes sur seize personnes dupées auxquelles l'accès a été interdit avaient acheté leur ticket sur un des sites mentionnés sur la liste de contrôle.

Sensibilisation et responsabilisation

Les effets de cette enquête ne se sont pas fait attendre. Les consommateurs ont été sensibilisés au problème de la revente en ligne et les vendeurs à leurs devoirs. Des sanctions ont été infligées à neuf sites internet qui avaient négligé de procéder aux adaptations requises, afin qu'ils les respectent. Grâce à cette action du Benelux, la transparence sur les sites s'est considérablement améliorée. Pour disposer d'une solution définitive, il faudra attendre la législation actuellement en préparation en Belgique et aux Pays-Bas. Mais même dans ce cas, la vigilance sera de mise. “Le marché en ligne étant volatil et les démarcheurs pouvant s'établir facilement là où les règles sont moins sévères, la coopération du Benelux est d'une grande importance pour renforcer le contrôle”, selon les autorités de protection des consommateurs.